



Ce sont nos client(e)s qui parlent le mieux de Beobank

Vous faites partie des 92 %* de clients Beobank satisfaits de leur agence Beobank ? Faites-le savoir autour de vous et soyez-en récompensé(e).

En parrainant un(e) ami(e), c'est 30 € pour vous et 20 € pour elle/lui.

* Source : enquête interne menée en décembre 2022 sur 8000 clients ayant été en contact avec une de nos agences.

1. L'action de parrainage est uniquement réservée aux particuliers.
2. Le parrain doit être une personne physique résidente en Belgique, majeure et cliente de Beobank.
3. Le filleul doit être majeur à la date d'ouverture du produit et ne pas encore être un client Beobank ou être :
 - un client qui n'a plus de produit actif (utilisé) chez Beobank depuis plus de 2 ans,
 - un ancien client qui n'a plus de produit chez Beobank depuis plus de 2 ans,
 - un mandataire d'un ou plusieurs comptes chez Beobank sans être titulaire personnellement de produits de la Banque.
4. Les employés Beobank et les collaborateurs en points de vente ne peuvent pas participer à l'action.
5. Si le filleul souhaite ouvrir un compte commun avec un client existant, aucune récompense financière ne sera attribuée ni au parrain ni au filleul.

Pour toute ouverture de produit liée à une demande de parrainage, ces présentes conditions prennent effet à partir du 01/09/2023. Règlement complet en agence et sur beobank.be

Nous sommes à votre service

- dans votre agence Beobank
- via Beobank Service Center. Vous pouvez nous joindre au **02 622 20 00**, du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 12h30
- via www.beobank.be/parrainage
- via votre application **Beobank Mobile**



www.beobank.be
© 2023 Beobank NV/SA
Member of Crédit Mutuel Group

beobank

Parrainez un ami ou une amie,
c'est 30 € pour vous, 20 € pour elle/lui !



Ed. resp. : C. Guilloire. | Prêteur Beobank NV/SA | Bd du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles | TVA BE 0401.517.147 | RPM Bruxelles | IBAN BE77 9545 4622 6142 | BABEPOS PPL162F1023

beobank
Vous êtes bien entouré

Un cadeau pour vous et pour le/la client(e) que vous avez parrainé(e).

Partagez votre satisfaction avec vos amis, invitez-les à choisir parmi nos produits éligibles celui qui leur convient et à devenir ainsi client(e) Beobank.

Pour chaque filleul(e) parrainé(e), nous verserons 30 € sur votre compte Beobank et le/la filleul(e) recevra 20 €. Vous pouvez parrainer jusqu'à 10 filleul(e)s maximum. Et chaque filleul(e) devenu(e) client(e) peut, à son tour, parrainer famille et amis.

Comment parrainer ?

Lors de votre passage en agence, vous nous communiquez les coordonnées de vos connaissances au moyen de ce formulaire et votre agence Beobank se chargera de les contacter.

Le parrainage sera validé si le/la filleul(e) souscrit un ou plusieurs des produits éligibles dans les 30 jours ouvrables qui suivent la demande de parrainage. Le versement des cadeaux sera effectué dans les 30 jours calendriers suivant la date de validation du parrainage.

Quels sont les produits que le /la filleul(e) peut ouvrir ?

- Les comptes de paiement Plus et GO
- Les comptes titres¹
- L'épargne pension Agenia Fiscal²
- Les assurances emprunteurs²
- Les produits d'assurance auto, habitation ou familiale³
- Beobank Home Secure⁴
- Les comptes d'épargne réglementés⁵

1. Nous vous rappelons que les produits d'investissement sont exposés à des risques en ce compris la possible perte du capital investi. Les produits d'investissement ne sont pas des dépôts bancaires et ne sont pas garantis par Beobank NV/SA.
2. L'Assurance pension Agenia Fiscal et les assurances emprunteur sont des produits d'assurance de ACM Belgium Life SA, distribués par Beobank en tant qu'agent lié de ACM Belgium Life. Consultez d'abord le document d'information dans votre agence ou sur le site. ACM Belgium Life SA, entreprise d'assurances agréée sous le numéro BNB 0956 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979), et distribuée sous la marque commerciale ACM Insurance. Siège social : Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles, tél. 02/789.42.00 - TVA BE 0403 217 320 RPM Bruxelles, IBAN : BE31 9540 1981 8155, BIC : CTBKBEBB.
3. Les Assurance Habitation/ Assurance Auto/ Assurance Familiale Beobank sont des produits d'assurance de ACM Belgium SA, distribués par Beobank en tant qu'agent lié de ACM Insurance. Consultez d'abord le document d'information dans votre agence ou sur le site. ACM Belgium SA, entreprise d'assurances agréée sous le n°0964 – RPM Bruxelles 0428.438.211, et distribuée sous la marque commerciale ACM Insurance. Siège social : Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles - IBAN BE43 3101 9596 0601 - BIC BBRUBEBB.
4. Beobank Home Secure est un service opéré par Euro Protection Surveillance SA - Société Anonyme au capital de 6.000.000 euros - RPM Bruxelles - TVA BE 0679 698 103 - Boulevard International 55 D, 1070 BRUXELLES. Autorisations d'exercer en tant qu'entreprise de systèmes d'alarme et de systèmes caméras délivrées par le Ministre de l'Intérieur conformément à la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière. Services proposés aux particuliers sous réserve des conditions et limites figurant dans les Conditions Générales. Engagement 12 mois minimum.
5. Avant d'ouvrir un compte d'épargne, veuillez lire le document "Informations clés pour l'épargnant", également disponible gratuitement dans nos agences. Ces informations ne sont complètes que si elles sont combinées avec le Règlement général des opérations et nos tarifs.

Remplissez ce formulaire et déposez-le dans votre agence Beobank.

Parrain

Nom

Prénom

Date de naissance

E-mail

Date de remise du formulaire

N° de compte bancaire Beobank

(pour le versement de votre cadeau)

Signature

Filleul

Nom

Prénom

Date de naissance

N° de téléphone fixe

N° de GSM

Signature

Cadre réservé au Point de Vente

Tiers Parrain

Tiers Filleul

N° POS

User ID

Signature et cachet du POS

Traitement des données à caractère personnel: excepté les autorisations spécifiques que vous nous avez données ci-dessus, les renseignements que vous nous communiquez seront uniquement traités dans le cadre de cette action de parrainage et pour satisfaire, le cas échéant, à des obligations légales. La personne concernée dispose à tout moment du droit d'accès à ses données et du droit de les faire corriger si elles ne sont pas/plus correctes ; elle peut aussi demander l'effacement de ses données personnelles. Il suffit d'adresser un courrier à Beobank NV/SA, Responsable du Traitement, Bd du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles, ou de contacter notre Service Clientèle à contactinfo@beobank.be.